

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE SOCIAL : SHAWINIGAN
COMTÉS DE LAVIOLETTE, MASKINONGÉ,
PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le mardi 1^{er} septembre 1998 à 19 h, au centre administratif à Shawinigan, sont présents sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Madame Nicole B.-Girard	Madame Johanne H.-Brousseau
Monsieur Claude Béland	Monsieur Serge Lafontaine
Madame Marie-Josée Bergeron	Monsieur Steve Martin
Madame Carole Boisclair	Monsieur Michel Paillé
Madame Danielle Bolduc	Madame Nicole Périgny
Monsieur Mario Champagne	Monsieur Maurice Poudrier
Madame France Désaulniers	Monsieur Grégoire Rompré
Monsieur Marc Dumont	Madame Diane Samson
Monsieur Réjean Gélinas	Monsieur Yves Tousignant
Monsieur René Gélinas	Madame Maryse Villemure-Plante

AINSI QUE mesdames Line Blanchard et Louise Piché, commissaires représentantes du comité de parents.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Jean Lavoie. Monsieur Jean-Pierre Hogue, directeur général adjoint, assiste à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Maître Serge Carpentier	Secrétaire général et directeur des Services de l'informatique
Monsieur Ghislain Drolet	Directeur des Services complémentaires
Monsieur Denis Émond	Directeur des Services des ressources humaines
Madame Lucie P.-Bordeleau	Régisseuse des Services du transport
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles
Monsieur Claude Vincent	Directeur des Services des ressources financières

Dans l'assistance, la présence est constatée de monsieur Alain Lirette, président du Syndicat des employés de soutien de la Mauricie (CEQ). Une autre personne est arrivée vers 21 h 30.

Ayant quorum, monsieur le président Jean-Yves Laforest ouvre la séance.

Initialement, les membres du conseil des commissaires procèdent successivement à

Président

l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et d'un procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil des commissaires.

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 70 0998 : Monsieur le commissaire Marc Dumont
PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0998-01
soit adopté en y ajoutant les articles suivants :

- 6.7 Publicité.
- 13.4 Comité de sélection.
- 13.5 Nomination d'un représentant de la commission scolaire au CLD du Haut Saint-Maurice.

QUE soit retiré l'article 5 de l'ordre du jour.

Adopté unanimement

Adoption d'un
procès-verbal

RÉSOLUTION 71 0998 : Chaque membre présent du conseil des commissaires
ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du
conseil des commissaires tenue le 18 août 1998 au moins six heures avant le début de la
présente séance, monsieur le commissaire René Gélinas PROPOSE que le secrétaire général
soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance ordinaire, inscrit sur
le document 0998-02, soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

En suivi à la séance du conseil des commissaires du 18 août dernier, des informations sont
fournies concernant le dossier relatif à la sécurité à Saint-Gérard-des-Laurentides. Il est
alors notamment fait référence, par monsieur le commissaire Steve Martin, d'une étude
effectuée par le ministère des Transports quant à la circulation dans ce secteur. S'ensuivent
alors des discussions entre les commissaires et auxquelles participe madame Lucie P.-
Bordeleau, régisseuse des Services du transport. Au terme de ces discussions, les résolu-
tions ci-après décrites sont adoptées.

Attribution de
services optionnels
au transport sco-
laire à Saint-
Gérard-des-
Laurentides

RÉSOLUTION 72 0998 : CONSIDÉRANT que les membres du conseil des com-
missaires ont convenu de règles de gestion visant à préciser
et à donner un cadre d'application de la politique de transport;

CONSIDÉRANT, en référence à ces règles, qu'une zone
désignée est définie comme étant un rayon limite non transporté et non reconnu aux critères
d'éligibilité du transport quotidien, mais priorisé dans l'attribution des services optionnels;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires déter-
mine la liste des zones désignées;

CONSIDÉRANT que la circulation des piétons sur le

Président

Chemin des Érables ainsi qu'à l'intersection du Chemin des Cèdres et du Chemin des Érables à Saint-Gérard-des-Laurentides présente des dangers;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que le secteur du Chemin des Érables ainsi que l'intersection du Chemin des Cèdres et du Chemin des Érables à Saint-Gérard-des-Laurentides soient considérés comme une zone désignée et que par la suite les élèves de ce secteur soient priorisés dans l'attribution des services optionnels en conformité avec les règles de gestion précitées.

Adopté unanimement

Formation d'un comité de travail aux fins d'analyser les problématiques afférentes au transport scolaire

RÉSOLUTION 73 0998 : CONSIDÉRANT que diverses problématiques sont liées au transport scolaire;

Madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE que soit formé un comité de travail ayant pour mandat d'analyser les problématiques afférentes au transport scolaire et de soumettre des recommandations au conseil des commissaires;

QUE ce comité de travail soit composé des personnes suivantes :

Madame Carole Boisclair	Commissaire
Monsieur Marc Dumont	Commissaire
Monsieur Serge Lafontaine	Commissaire
Monsieur Grégoire Rompré	Commissaire
Madame Diane Samson	Commissaire
Monsieur Yves Tousignant	Commissaire
Madame Louise Piché	Commissaire représentante du comité de parents
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles
Monsieur Gilles Mongrain	Coordonnateur des Services des ressources matérielles
Madame Lucie P.-Bordeleau	Régisseuse des Services du Transport

Adopté unanimement

Toujours en référence au suivi du procès-verbal de la séance du conseil des commissaires du 18 août dernier, les commissaires conviennent ensuite de référer, à l'étude du comité de travail sur le transport scolaire, la faisabilité de mesures d'accommodement pour une période limitée (5 mois). Par ailleurs, eu égard à une intervention de monsieur le commissaire Yves Tousignant, le directeur général indique que des informations seront transmises aux parents concernant le transport scolaire.

L'article 2.2 de l'ordre du jour est complété par une information fournie par monsieur Jean-Guy Trépanier quant aux coûts de transport des élèves de Saint-Mathieu pour la musique et l'éducation physique. Ces coûts s'élèvent à environ 2 000 \$ par année.

Président

Secrétaire

Consécutivement, les membres du conseil des commissaires considèrent un résumé de correspondance. En référence à ce résumé, les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

Participation à
l'Académie des
Grands
Shawiniganais

RÉSOLUTION 74 0998 : CONSIDÉRANT que la Chambre de commerce de Shawinigan/Shawinigan-Sud a offert à la Commission scolaire de l'Énergie l'occasion d'être associée, à titre de partenaire-commanditaire, à l'Académie des Grands Shawiniganais;

CONSIDÉRANT que l'Académie est un Temple de la renommée où sont intronisés des hommes et des femmes ayant marqué l'histoire locale ou s'étant démarqués de façon probante dans leur champ professionnel ou d'activités;

CONSIDÉRANT qu'en reconnaissant ces gens et leurs réalisations, l'Académie vise à en faire des ambassadeurs afin de stimuler leur sentiment d'appartenance et leur fierté vis-à-vis la communauté shawiniganaise;

CONSIDÉRANT que le Collège Shawinigan et la Commission scolaire de l'Énergie partageront les coûts afférents d'un partenaire-commanditaire, soit 500 \$;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soit autorisée la participation de la Commission scolaire de l'Énergie à titre de partenaire-commanditaire à l'Académie des Grands Shawiniganais, et ce, pour un montant de 250 \$.

Adopté unanimement

Dépôt d'un résumé de correspondance reçue

RÉSOLUTION 75 0998 : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que soit déposé un résumé de la correspondance reçue en date du 27 août 1998, décrit sur le document 0998-03.

Adopté unanimement

À ce moment-ci, soit à 21 h 05, il est procédé à une suspension de la séance.

Suspension de la séance

RÉSOLUTION 76 0998 : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit suspendue.

Adopté unanimement

À 21 h 30, la séance est rouverte.

Séance rouverte

RÉSOLUTION 77 0998 : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que la séance du conseil des commissaires du

Président

1^{er} septembre 1998 soit ouverte.

Adopté unanimement

En référence à l'article 4 de l'ordre du jour, soit la période de questions réservée à l'assistance, monsieur le président Jean-Yves Laforest invite les personnes présentes à prendre la parole. Aucune intervention n'est faite.

En étant après cela aux sujets relatifs à la direction générale, les commissaires adoptent successivement les résolutions ci-après décrites, et ce, après avoir reçu les explications de messieurs Jean Lavoie et Jean-Pierre Hogue.

Désignation au comité d'examen relatif au code d'éthique et de déontologie du commissaire et du gestionnaire

RÉSOLUTION 78 0998 : **CONSIDÉRANT**, dans le cadre des mécanismes d'application prévus au Règlement relatif au code d'éthique et de déontologie du commissaire et du gestionnaire (réf. : document 0498-06), qu'à chaque année scolaire le conseil des commissaires forme un comité d'examen;

CONSIDÉRANT que ce comité d'examen est composé de trois commissaires;

CONSIDÉRANT également que deux substituts commissaires sont aussi désignés pour remplacer un des membres en cas d'absence ou lors de plainte relative au code, portée contre un des commissaires membre du comité d'examen;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Yves Tousignant **PROPOSE** que les commissaires suivants soient désignés pour agir au comité d'examen relatif au code d'éthique et de déontologie du commissaire et du gestionnaire :

1. Monsieur Jean-Yves Laforest
2. Madame Nicole Périgny
3. Monsieur Mario Champagne

QUE les personnes suivantes soient également désignées pour agir à titre de substituts commissaires :

1. Madame Johanne H.-Brousseau
2. Monsieur Réjean Gélinas

Adopté unanimement

Entente avec la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

RÉSOLUTION 79 0998 : **CONSIDÉRANT** que la direction de l'école Centrale de Saint-Mathieu-du-Parc entend proposer au conseil d'établissement la conclusion d'une entente avec la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc quant à l'utilisation du local de bibliothèque afin d'offrir à la population un service communément appelé «Centre Accès Internet»;

Président

Secrétaire

CONSIDÉRANT que cette entente est pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT, par ailleurs, que toute entente du conseil d'établissement pour l'utilisation de locaux mis à la disposition de l'école doit être préalablement autorisée par la commission scolaire si l'entente est faite pour plus d'un an;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Marc Dumont PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie autorise le conseil d'établissement de l'école Centrale de Saint-Mathieu-du-Parc à conclure une entente avec la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc, et ce, telle que décrite au document 0998-04.

Adopté unanimement

Nomination d'un représentant à l'URLS de la Mauricie

RÉSOLUTION 80 0998 : CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 174-04-98, que le conseil provisoire de la Commission scolaire de l'Énergie a désigné monsieur le commissaire Serge Lafontaine pour agir à titre de représentant au sein du conseil d'administration de l'Unité régionale de loisir et de sport (URLS) de la Mauricie;

CONSIDÉRANT que monsieur Lafontaine a également été désigné pour agir à titre de délégué à l'assemblée générale de l'URLS de la Mauricie;

CONSIDÉRANT que monsieur le commissaire Serge Lafontaine a exprimé sa volonté de ne plus agir à titre de représentant et de délégué à l'URLS de la Mauricie;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que monsieur Réjean Gagnon soit désigné pour agir à titre de représentant de la Commission scolaire de l'Énergie au sein du conseil d'administration de l'URLS de la Mauricie;

QUE monsieur Réjean Gagnon soit également désigné pour agir à titre de délégué à l'assemblée générale de l'URLS de la Mauricie;

QUE la présente résolution remplace la résolution 174-04-98 adoptée par le conseil provisoire de la Commission scolaire de l'Énergie le 1^{er} avril 1998.

Adopté unanimement

Nomination d'un représentant au Comité directeur de l'Histoire de la Mauricie

RÉSOLUTION 81 0998 : CONSIDÉRANT, dans le cadre d'un projet visant à réaliser une histoire de la région, qu'est sollicitée la collaboration des diverses instances régionales des secteurs culturel, économique, social, éducationnel, religieux, politique et municipal;

CONSIDÉRANT, à cette fin, qu'un Comité directeur a été

Président

institué et regroupe des représentants de tous ces secteurs autour d'une table de concertation animée par l'INRS-Culture et Société;

CONSIDÉRANT que les commissions scolaires ont un représentant à ce Comité directeur;

CONSIDÉRANT que monsieur le commissaire Grégoire Rompré a exprimé son intérêt à siéger sur le Comité directeur;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Périgny PROPOSE que monsieur le commissaire Grégoire Rompré soit désigné pour agir à titre de représentant des commissions scolaires au sein du Comité directeur de l'Histoire de la Mauricie.

Adopté unanimement

Acceptation du protocole d'entente concernant la gestion de la mesure Soutien individuel à la formation

RÉSOLUTION 82 0998 : CONSIDÉRANT que des Centres locaux d'emploi, situés sur le territoire de la commission scolaire, peuvent requérir un soutien pour la réalisation de projets de formation à l'intention de personnes en provenance de leur secteur respectif;

CONSIDÉRANT que la mise en œuvre de ces services implique des responsabilités partagées entre la commission scolaire et les Centres locaux d'emploi;

CONSIDÉRANT qu'un projet d'entente a été élaboré tenant compte des mandats des organismes concernés et des autres modalités susceptibles d'être appliquées (tarification, durée de l'entente, documentation afférente et autre);

EN CONSÉQUENCE et en référence au projet soumis et décrit au document 0998-05, madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE que soit accepté, tel que présenté, le protocole d'entente concernant la gestion de la mesure «Soutien individuel à la formation», intervenant avec les Centre locaux d'emploi de Shawinigan, Grand-Mère, Sainte-Thècle et La Tuque;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Félicitations

RÉSOLUTION 83 0998 : CONSIDÉRANT que le Service aux entreprises de la Commission scolaire de l'Énergie a obtenu du Bureau de normalisation du Québec le maintien de son accréditation ISO-9001;

Monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que des félicitations soient adressées à toutes les personnes ayant contribué à cette réalisation.

Président

Adopté unanimement

Sur un autre sujet, les commissaires expriment leur accord pour une participation à un cahier spécial de publicité à l'occasion des 100 ans de la Ville de Grand-Mère.

Dans un autre ordre d'idées, des résolutions sont adoptées afin d'autoriser des dérogations à l'âge d'admission pour certains élèves.

Dérogation

RÉSOLUTION 84 0998 : CONSIDÉRANT une demande de dérogation à la Loi sur l'instruction publique à l'effet d'autoriser une année scolaire additionnelle au préscolaire pour l'élève G.V. (code permanent : VALG09539208);

CONSIDÉRANT, après étude du cas, que l'école et les services concernés en ont démontré la pertinence;

Monsieur le commissaire Michel Paillé PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie accorde ladite dérogation et permette à l'élève G.V. (code permanent VALG09539208), de demeurer à l'éducation préscolaire pour l'année scolaire 1998-1999.

Adopté unanimement

Dérogation

RÉSOLUTION 85 0998 : CONSIDÉRANT une demande de dérogation à la Loi sur l'instruction publique à l'effet d'autoriser une année scolaire additionnelle au préscolaire pour l'élève L.R.-D. (code permanent : RODL02029204);

CONSIDÉRANT, après étude du cas, que l'école et les services concernés en ont démontré la pertinence;

Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie accorde ladite dérogation et permette à l'élève L.R.-D. (code permanent : RODL02029204), de demeurer à l'éducation préscolaire pour l'année scolaire 1998-1999.

Adopté unanimement

Dérogation

RÉSOLUTION 86 0998 : CONSIDÉRANT une demande de dérogation à la Loi sur l'instruction publique à l'effet d'autoriser une année scolaire additionnelle au préscolaire pour l'élève B.L.-G. (code permanent : LACB26089207);

CONSIDÉRANT, après étude du cas, que l'école et les services concernés en ont démontré la pertinence;

Président

Madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie accorde ladite dérogation et permette à l'élève B.L.-G. (code permanent : LACB26089207), de demeurer à l'éducation préscolaire pour l'année scolaire 1998-1999.

Adopté unanimement

Dérogation

RÉSOLUTION 87 0998 : CONSIDÉRANT une demande de dérogation à la Loi sur l'instruction publique à l'effet d'autoriser une année scolaire additionnelle au primaire pour l'élève V.P. (code permanent : PRAV01588501);

CONSIDÉRANT, après étude du cas, que l'école et les services concernés en ont démontré la pertinence;

Madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie accorde ladite dérogation et permette à l'élève V.P. (code permanent : PRAV01588501), une huitième année de fréquentation à l'ordre d'enseignement primaire.

Adopté unanimement

Dérogation

RÉSOLUTION 88 0998 : CONSIDÉRANT une demande de dérogation à la Loi sur l'instruction publique à l'effet d'autoriser une année scolaire additionnelle au primaire pour l'élève S.L. (code permanent : LEFS14038508);

CONSIDÉRANT, après étude du cas, que l'école et les services concernés en ont démontré la pertinence;

Monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie accorde ladite dérogation et permette à l'élève S.L. (code permanent : LEFS14038508), une huitième année de fréquentation à l'ordre d'enseignement primaire.

Adopté unanimement

Dérogation

RÉSOLUTION 89 0998 : CONSIDÉRANT une demande de dérogation à la Loi sur l'instruction publique à l'effet d'autoriser une année scolaire additionnelle au primaire pour l'élève C.B. (code permanent : BOUC03598526);

CONSIDÉRANT, après étude du cas, que l'école et les services concernés en ont démontré la pertinence;

Monsieur le commissaire Marc Dumont PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie accorde ladite dérogation et permette à l'élève C.B. (code permanent : BOUC03598526), une huitième année de fréquentation à l'ordre d'enseigne-

Président

ment primaire.

Adopté unanimement

Par la suite et après avoir reçu les explications de monsieur Ghislain Drolet, les commissaires autorisent une entente de scolarisation.

Entente de
scolarisation

RÉSOLUTION 90 0998 : Madame la commissaire Carole Boisclair PROPOSE :

1. QU'une entente intervienne entre la Commission scolaire de l'Énergie et la Commission scolaire Chemin-du-Roy afin que cette dernière assure les services éducatifs complets aux deux élèves concernés par l'entente;
2. QUE la Commission scolaire de l'Énergie accepte de défrayer les frais de scolarité inhérents à l'entente, pour l'année 1998-1999.

Adopté unanimement

En étant après cela aux sujets relatifs aux Services des ressources humaines, monsieur Denis Émond présente des recommandations sur divers dossiers. Il est alors donné suite à ces recommandations et les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées.

Congé sans traite-
ment autorisé

RÉSOLUTION 91 0998 : Monsieur le commissaire Grégoire Rompré
PROPOSE d'accorder à la personne dont le nom suit un
congé sans traitement à temps plein du 1^{er} septembre 1998 au 31 août 1999 :

Services des ressources matérielles, madame Solange Pronovost, secrétaire de gestion.

Adopté unanimement

Congé sans traite-
ment autorisé

RÉSOLUTION 92 0998 : Madame la commissaire Diane Samson
PROPOSE d'accorder à la personne dont le nom suit un
congé sans traitement à temps plein pour l'année scolaire 1998-1999 :

Services complémentaires, madame Carmen Gélinas, technicienne en éducation spécialisée.

Adopté unanimement

Congé sans traite-
ment autorisé

RÉSOLUTION 93 0998 : Madame la commissaire Danielle Bolduc
PROPOSE d'accorder à la personne dont le nom suit un
congé sans traitement à temps plein pour l'année scolaire 1998-1999 :

Services complémentaires, madame Andrée Moreau, psychologue.

Président

Secrétaire

Adopté unanimement

Congé sans traitement autorisé

RÉSOLUTION 94 0998 : Monsieur le commissaire Mario Champagne
PROPOSE d'accorder à la personne dont le nom suit un
congé sans traitement à temps plein pour l'année scolaire 1998-1999 :

Ordre d'enseignement secondaire, monsieur Jean Martel, enseignant.

Adopté unanimement

Congé sans traitement autorisé

RÉSOLUTION 95 0998 : Madame la commissaire Johanne H.-Brousseau
PROPOSE d'accorder à la personne dont le nom suit un
congé sans traitement à temps plein pour l'année scolaire 1998-1999 :

Ordre d'enseignement primaire, monsieur René Villemure, enseignant.

Adopté unanimement

Congé sans traitement autorisé

RÉSOLUTION 96 0998 : Monsieur le commissaire René Gélinas
PROPOSE d'accorder à la personne dont le nom suit un
congé sans traitement à temps plein pour l'année scolaire 1998-1999 :

Ordre d'enseignement primaire, madame Chantal Trépanier, enseignante.

Adopté unanimement

Congé sans traitement autorisé

RÉSOLUTION 97 0998 : Madame la commissaire Maryse V.-Plante
PROPOSE d'accorder à la personne dont le nom suit un
congé sans traitement à temps plein pour l'année scolaire 1998-1999 :

Services complémentaires, madame Nancy Goudreault, technicienne en éducation spécialisée.

Adopté unanimement

Congé sans traitement autorisé

RÉSOLUTION 98 0998 : Monsieur le commissaire Claude Béland
PROPOSE d'accorder à la personne dont le nom suit un
congé sans traitement à temps plein pour l'année scolaire 1998-1999 :

Services complémentaires, madame Guylaine Pelletier, technicienne en éducation spécialisée.

Adopté unanimement

Abolition d'un poste de préposé aux élèves handicapés

RÉSOLUTION 99 0998 : Monsieur le commissaire Marc Dumont
PROPOSE l'abolition du poste de préposé aux élèves handicapés à 32,5 heures/semaine à caractère saisonnier à l'école Saint-Jacques à compter du

Président

13 octobre 1998.

Adopté unanimement

Ouverture d'un
poste de préposé
aux élèves
handicapés

RÉSOLUTION 100 0998 : Madame la commissaire France Désaulniers
PROPOSE l'ouverture d'un poste de préposé aux élèves
handicapés à 32,5 heures/semaine à caractère saisonnier à l'école Laflèche à compter du 13
octobre 1998.

Adopté unanimement

Changement
d'affectation

RÉSOLUTION 101 0998 : Monsieur le commissaire René Gélinas
PROPOSE d'accepter le changement d'affectation suivant
pour monsieur Claude Veillette :

Affectation actuelle : école Saint-Joseph
Affectation nouvelle : école La Providence.

Également, il est résolu que le président et le directeur gé-
néral sont autorisés à signer une entente à cet effet en vertu de la clause 5-3.17 III H) de la
convention collective présentement en vigueur.

Adopté unanimement

Changement
d'affectation

RÉSOLUTION 102 0998 : Monsieur le commissaire Grégoire Rompré
PROPOSE d'accepter le changement d'affectation suivant
pour madame Louiselle Légaré :

Affectation actuelle : école La Providence
Affectation nouvelle : école Saint-Joseph.

Également, il est résolu que le président et le directeur gé-
néral sont autorisés à signer une entente à cet effet en vertu de la clause 5-3.17 III H) de la
convention collective présentement en vigueur.

Adopté unanimement

Engagement

RÉSOLUTION 103 0998 : Monsieur le commissaire Réjean Gélinas
PROPOSE d'accepter l'engagement à compter du 25 août
1998 de la personne dont le nom suit et de l'affecter conditionnellement à l'acceptation par
la direction régionale du ministère de l'Éducation du présent mode de comblement de poste
et à l'application des dispositions de l'entente collective actuellement en vigueur :

Ordre d'enseignement secondaire, école secondaire Val-Mauricie, madame Sonia Paquin,
champ 01, adaptation scolaire.

Président

Secrétaire

Adopté unanimement

Engagements

RÉSOLUTION 104 0998 : Monsieur le commissaire Maurice Poudrier
PROPOSE d'accepter l'engagement à compter du 25 août
1998 de :

École secondaire Des Chutes, madame France Lamy
École secondaire Du Rocher, madame Isabelle Deveault

et de les affecter dans un poste d'enseignante du champ 15 - Économie familiale, le tout étant conditionnel à l'acceptation par la direction régionale du ministère de l'Éducation du présent mode de comblement de poste et à l'application des dispositions de l'entente collective actuellement en vigueur.

Adopté unanimement

Engagement

RÉSOLUTION 105 0998 : Madame la commissaire Nicole B.-Girard
PROPOSE d'accepter l'engagement à compter du 25 août
1998 de :

École secondaire Du Rocher, madame Roxanne Harvey

et de l'affecter dans un poste d'enseignante du champ 14 – Religion, morale, le tout étant conditionnel à l'acceptation par la direction régionale du ministère de l'Éducation du présent mode de comblement de poste et à l'application des dispositions de l'entente collective actuellement en vigueur.

Adopté unanimement

Engagement

RÉSOLUTION 106 0998 : Madame la commissaire Diane Samson
PROPOSE d'accepter l'engagement à compter du 25 août
1998 de :

École secondaire Du Rocher, madame Michelle Guay

et de l'affecter dans un poste d'enseignante du champ 13 – Sciences physiques, le tout étant conditionnel à l'acceptation par la direction régionale du ministère de l'Éducation du présent mode de comblement de poste et à l'application des dispositions de l'entente collective actuellement en vigueur.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Engagement

RÉSOLUTION 107 0998 : Madame la commissaire Danielle Bolduc
PROPOSE d'accepter l'engagement à compter du 25 août
1998 de :
École secondaire Du Rocher, monsieur Francis Poulin

et de l'affecter dans un poste d'enseignante du champ 16 – Initiation à la technologie, le tout étant conditionnel à l'acceptation par la direction régionale du ministère de l'Éducation du présent mode de comblement de poste et à l'application des dispositions de l'entente collective actuellement en vigueur.

Adopté unanimement

Engagement

RÉSOLUTION 108 0998 : Monsieur le commissaire Mario Champagne
PROPOSE d'accepter l'engagement à compter du 25 août
1998 de :
École secondaire Champagnat, madame Isabelle Simard

et de l'affecter dans un poste d'enseignante du champ 12 – Français, le tout étant conditionnel à l'acceptation par la direction régionale du ministère de l'Éducation du présent mode de comblement de poste et à l'application des dispositions de l'entente collective actuellement en vigueur.

Adopté unanimement

Engagement

RÉSOLUTION 109 0998 : Monsieur le commissaire Claude Béland
PROPOSE d'accepter l'engagement à compter du 1^{er} juillet
1998 de la personne dont le nom suit et de l'affecter conditionnellement à l'acceptation par la direction régionale du ministère de l'Éducation du présent mode de comblement de poste et à l'application des dispositions de l'entente collective actuellement en vigueur :

Ordre d'enseignement secondaire, école secondaire Champagnat, madame Danielle Bourgouin, champ 08, anglais.

Adopté unanimement

Engagement

RÉSOLUTION 110 0998 : Madame la commissaire France Désaulniers
PROPOSE d'accepter l'engagement à compter du 25 août
1998 de :

Président

École secondaire Val-Mauricie, madame Julie Lafrenière

et de l'affecter dans un poste d'enseignante du champ 18 – Initiation aux sciences informatiques, le tout étant conditionnel à l'acceptation par la direction régionale du ministère de l'Éducation du présent mode de comblement de poste et à l'application des dispositions de l'entente collective actuellement en vigueur.

Engagement **Adopté unanimement**
RÉSOLUTION 111 0998 : Madame la commissaire Carole Boisclair
PROPOSE d'accepter l'engagement à compter du 25 août
1998 de :

École secondaire Des Chutes, madame Isabelle Lesieur

et de l'affecter dans un poste d'enseignante du champ 13 – Écologie, le tout étant conditionnel à l'acceptation par la direction régionale du ministère de l'Éducation du présent mode de comblement de poste et à l'application des dispositions de l'entente collective actuellement en vigueur.

Congé sabbatique **Adopté unanimement**
à traitement différé **RÉSOLUTION 112 0998 :** Monsieur le commissaire Maurice Poudrier
PROPOSE d'accorder à monsieur Pierre Dessureault un
congé sabbatique à traitement différé d'un an, soit du 1^{er} juillet 2000 au 30 juin 2001, dans
un plan de trois ans, soit du 1^{er} juillet 1998 au 30 juin 2001.

Congé sabbatique **Adopté unanimement**
à traitement différé **RÉSOLUTION 113 0998 :** Madame la commissaire Diane Samson
PROPOSE d'accorder à monsieur Michel Pelletier un con-
gé sabbatique à traitement différé de 100 jours, soit du 28 janvier 1999 au 30 juin 1999,
dans un plan de deux ans, soit du 25 août 1998 au 30 juin 2000.

Congé sabbatique **Adopté unanimement**
à traitement différé **RÉSOLUTION 114 0998 :** Madame la commissaire Nicole Périgny
PROPOSE d'accorder à monsieur Michel Pilon un congé
sabbatique à traitement différé de 100 jours, soit du 28 janvier 1999 au 30 juin 1999, dans
un plan de trois ans, soit du 25 août 1998 au 30 juin 2001.

Congé sabbatique **Adopté unanimement**
à traitement différé **RÉSOLUTION 115 0998 :** Madame la commissaire Danielle Bolduc
PROPOSE d'accorder à madame Marcelle Toy un congé
sabbatique à traitement différé de 100 jours, soit du 28 janvier 2000 au 30 juin 2000, dans
un plan de deux ans, soit du 25 août 1998 au 30 juin 2000.

Président

Adopté unanimement

Abolition d'un
poste de technicien
en documentation

RÉSOLUTION 116 0998 : Monsieur le commissaire Yves Tousignant
PROPOSE l'abolition d'un poste de technicien en documentation au Secrétariat général, poste devenu vacant suite à la nomination de madame Aline Badeaux à un autre poste.

Adopté unanimement

Ouverture de
postes

RÉSOLUTION 117 0998 : Monsieur le commissaire Serge Lafontaine
PROPOSE d'accepter l'ouverture des postes suivants :

Personnel professionnel, postes réguliers à temps plein :

conseillers pédagogiques : 3 postes à 35 heures/semaine.

Adopté unanimement

Ouverture de
postes

RÉSOLUTION 118 0998 : Madame la commissaire Carole Boisclair
PROPOSE d'accepter l'ouverture des postes suivants :

Personnel professionnel, postes réguliers à temps partiel :

- orthopédagogues : - 11 postes à 25 heures/semaine
- 1 poste à 22 heures/semaine

- psychoéducateurs : - 3 postes à 25 heures/semaine
- 1 poste à 18 heures/semaine
- 1 poste à 16 heures/semaine

- animateurs de pastorale : 2 postes à 21 heures/semaine

Personnel professionnel, poste régulier à temps plein :

conseiller pédagogique, projet passe-partout : 1 poste à 35 heures/semaine

Adopté unanimement

Ouverture de
postes

RÉSOLUTION 119 0998 : Monsieur le commissaire Réjean Gélinas
PROPOSE d'accepter l'ouverture des postes suivants :

Président

Personnel de soutien, postes réguliers à caractère saisonnier :

- techniciens en éducation spécialisée : - 1 poste à 30 heures/semaine
- 10 postes à 25 heures/semaine
- 1 poste à 16 heures/semaine
- 1 poste à 12,5 heures/semaine

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, les commissaires considèrent une demande d'ajout au contrat relatif à la télécommunication. Au terme des renseignements fournis par le directeur des Services de l'informatique, Me Serge Carpentier, la résolution ci-après décrite est adoptée.

Ajout à un contrat
avec Bell Canada
pour l'installation
de tours

RÉSOLUTION 120 0998 : **CONSIDÉRANT**, en référence à la résolution 277-06-98, que la Commission scolaire de l'Énergie a retenu les services de l'entreprise Bell Canada (en collaboration avec Normex Télécom) pour l'implantation de la structure de réseau informatique pour les fins de la télécommunication;

CONSIDÉRANT, par suite d'une étude sur le terrain, qu'il y a lieu de procéder à un ajout à la proposition initiale soumise par l'entreprise Bell Canada;

CONSIDÉRANT, plus particulièrement, que cet ajout consiste à l'installation d'une tour à l'école secondaire Champagnat (8 250 \$) et au remplacement de la tour au centre administratif (6 000 \$);

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Marc Dumont **PROPOSE** que soit autorisé un ajout au contrat avec l'entreprise Bell Canada pour l'installation de tours, et ce, pour un montant de 14 250 \$.

Adopté unanimement

Consécutivement et en étant à la période de questions réservée à l'assistance, monsieur Alain Lirette, président du Syndicat des employés de soutien de la Mauricie (CEQ), remercie les commissaires pour l'ouverture de postes.

Par la suite et en référence à l'article 13 de l'ordre du jour «Sujets relatifs aux commissaires», monsieur Steve Martin demande des informations concernant les comités de sélection et la désignation des commissaires pour siéger à de tels comités. Sur ce dossier, le directeur général monsieur Jean Lavoie recueille les noms des commissaires intéressés à siéger sur des comités de sélection.

Président

Secrétaire

Sur un autre sujet, des discussions ont lieu quant à la nomination d'un représentant de la commission scolaire au CLD du Haut Saint-Maurice, et ce, en remplacement de monsieur Donald Grimard. Au terme des discussions, il est convenu de procéder à une telle nomination ultérieurement.

À ce moment-ci, une résolution est adoptée afin de modifier l'ordre du jour.

Modification de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 121 0998 : La commissaire représentante du comité de parents, madame Louise Piché, PROPOSE que l'ordre du jour de la présente séance soit modifié afin d'ajouter les articles suivants :

13.3 Publicité.

13.4 Rémunération des commissaires.

13.5 Coûts de base.

13.6 Nom des écoles.

Adopté unanimement

En référence à l'article 13.3 de l'ordre du jour, monsieur le commissaire René Gélinas soumet à la réflexion des membres du conseil des commissaires l'idée de créer des bourses d'études. Il est convenu que cette suggestion sera considérée.

Par la suite, monsieur le président Jean-Yves Laforest fait part aux commissaires de l'état du dossier concernant la rémunération des commissaires. Il est alors indiqué que la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) effectue actuellement des démarches auprès du gouvernement afin de réviser à la hausse la rémunération actuelle. Sur ce dossier, la résolution ci-après décrite est adoptée.

Demande au gou-
vernement de
réviser à la hausse
la rémunération
des commissaires

RÉSOLUTION 122 0998 : CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Québec a procédé au découpage du Québec en territoires de commissions scolaires francophones et en territoires de commissions scolaires anglophones;

CONSIDÉRANT que ce découpage a eu pour effet la fusion des Commissions scolaires du Centre-de-la-Mauricie, du Haut Saint-Maurice, de Normandie et Val-Mauricie;

CONSIDÉRANT, par ailleurs, que l'application de la Loi sur les élections scolaires a apporté une diminution considérable du nombre de commissaires par rapport à la représentation des commissions scolaires existantes pour le même territoire;

CONSIDÉRANT que la fusion des commissions scolaires a pour effet d'augmenter considérablement les responsabilités des membres du conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT qu'il est constaté un écart majeur de la

Président

rémunération des élus scolaires avec celle notamment des élus municipaux;

CONSIDÉRANT qu'une révision à la hausse de la rémunération des commissaires permettrait à ceux-ci d'exercer pleinement leurs responsabilités et revaloriserait le rôle du commissaire;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que demande soit faite au gouvernement de réviser à la hausse la rémunération des commissaires;

QUE cette hausse tienne compte des responsabilités et de l'importance du rôle du commissaire dans le secteur de l'Éducation;

QUE la présente résolution soit adressée au Premier ministre du Québec et que copie soit transmise à la ministre de l'Éducation, aux députés, au Chef de l'Opposition et au Critique en matière d'Éducation.

Adopté unanimement

Sur un autre sujet, madame Johanne H.-Brousseau demande à ce que soit présentée une étude comparative des coûts chargés aux parents en 1998-1999 par rapport à 1997-1998, excluant les coûts chargés pour le matériel didactique.

Dans un autre ordre d'idées, monsieur le commissaire Steve Martin demande d'identifier la localité avec le nom des écoles lors de la confection de listes, et ce, compte tenu que certaines écoles ont le même nom.

À 23 h 30, il est procédé à la clôture de la séance.

Clôture de la
séance

RÉSOLUTION 123 0998 : Madame la commissaire Nicole Périgny PROPOSE que soit déclarée close la présente séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT _____

SECRÉTAIRE _____

Président

Secrétaire